

Avec ou Sans Contact

Innovation et Technologies du Sans contact et de l'Internet des objets

Vie privée 2020, une passionnante conférence CNIL sur les enjeux autour des données personnelles



(http://sanscontact.wordpress.com/?attachment_id=4548)

Vie privée 2020 (c) CNIL

A l'occasion de la sortie d'un très beau cahier « Innovation et prospective » titre « Vie Privée à l'horizon 2020 » (<http://www.cnil.fr/la->

[cnil/actualite/article/article/journee-detudes-vie-privee-2020-quelle-vision-pour-la-protection-des-donnees-personnelles-de/?tx_ttnews\[backPid\]=2&cHash=96f6478ee23b907058b4735352258058](http://www.cnil.fr/actualite/article/article/journee-detudes-vie-privee-2020-quelle-vision-pour-la-protection-des-donnees-personnelles-de/?tx_ttnews[backPid]=2&cHash=96f6478ee23b907058b4735352258058)) », disponible sous format PDF (http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/La_CNIL/publications/DEIP/CNIL-CAHIERS_IPn1.pdf), la CNIL (<http://www.cnil.fr/>) a réuni un grand nombre des experts ayant participé à ce document pour une journée passionnante sur le sujet de la vie privée, sujet intéressant chacun d'entre nous, et en particulier les acteurs des services de proximité sans contact de type NFC ou RFID et plus globalement l'Internet des Objets.

Ci-joint quelques notes, bribes, tweets et autres verbatim extraits du débat en complément du document de la CNIL.

Après l'introduction par la présidente de la CNIL, Isabelle Falque-Pierrotin, la première table ronde a abordé le sujet de « **La révolution du web social : demain, tous des peuples ?** » Les sujets « vie privée » sont nombreux sur cette thématique. « *Paraître, s'exposer, se retracter : le marketing de soi. Le privacy paradox : réalité ou mythe ? Faut-il protéger les individus malgré eux ? Sait-on ou non maîtriser sa « vie publique » ? Préserver sa part d'intime, de secret ? Les Autres (le « Big other ») forment-ils une nouvelle forme de surveillance ?* La table ronde a réuni Dominique Cardon, sociologue au Laboratoire des usages SENSE d'Orange Labs, Antonio Casilli, sociologue et maître de conférences en « Digital Humanities » à Telecom ParisTech, Olivier Iteanu, avocat à la Cour d'appel de Paris et Christine Balague, co-présidente du think tank Renaissance Numérique

Pour Dominique Cardon, la règle est autonomie et liberté individuelle, chacun règle le curseur en public et privé. 85% des pages Facebook sont maintenant fermées (chiffre contesté par d'autres dans le débat). En 2004, il y a eu le passage du blogueur lettre à l'expression de tous sur Internet. Nouvelle éthique contemporaine du consentement. Mode du montrer/cacher (*ce qui fait bien sur tout de suite penser à Serge Gainsbourg, « Et je n'aurai plus qu'à mettre des verres fumés pour montrer tout ce que je veux cacher »*. Pull marine – NDLR). Le point de faiblesse des enfants/ados sur Facebook, ils sont très très temps réels.

Antonio Casilli, sociologue, Telecom ParisTech. Les plateformes de réseaux sociaux proviennent de pays avec une approche différente de la « privacy ». Au cours des années, Facebook a fait passer de nombreuses données privées en données publiques. Privacy – une définition, the right to be left alone, une autre définition, privacy as negotiation.

Olivier Iteanu, avocat, commence par un « *Ce n'est pas la faute des avocats* », il est nécessaire de trouver un chemin entre réponse judiciaire pas toujours adaptée et auto-régulation. Cerner / (re)définir la notion de vie privée. Vie privée – le droit s'occupe des cas « pathologiques », des cas à problèmes. Favorable aux « class actions » pour

les pertes de données et le droit à l'image. Concept d'éthique du consentement procédural.

Christine Balague, tous ces nouveaux services et technologies poussent à partager. Le besoin social de l'individu pousse à l'échange au partage de photos, textes et vidéo sur les réseaux sociaux. Le besoin social de reconnaissance de l'individu n'est pas nouveau, il est simplement facilité par les réseaux sociaux. Utilisation de la donnée par les entreprises et responsabilisation réelle ou possible de ces mêmes entreprises. Vie privée, éduquer positivement plutôt que pousser à l'interdiction « ne fais pas cela ». Ce qui a été décrit différemment par Jean-Marc Manach, « *L'enseignement d'internet, c'est comme l'éducation sexuelle: on ne peut pas parler que des MSTs.* » ce qui constitue une bonne conclusion à cette première table ronde.

La deuxième table ronde a été consacrée globalement au big data sous le titre « **la « dictature » des algorithmes : demain, tous calculés ?** » *Big Data, Cloud, modèles prédictifs : la nouvelle révolution des données ? Tout devient-il donnée personnelle ? Tous gouvernés par des algorithmes* avec Daniel Le Metayer, directeur de recherche Inria, Dominique Boullier, professeur en sociologie, Antoinette Rouvroy, chercheur qualifié du FRS-FNRS en philosophie du droit, David Forest, avocat à la Cour d'Appel de Paris et Emmanuel Kessous, professeur en sociologie à l'Université de Sophia-Antipolis.

Gwendal Le Grand, chef de l'expertise à la CNIL et animateur de la TR rappelle que le volume de données que nous partageons double tous les 1,2 ans. Deux approches, opposées : une commerciale – collecter et voir ensuite de quoi on en fait, une version CNIL, décrire d'abord la finalité AVANT de collecter.

Pour Daniel Le Metayer, le big data a pour but d'extraire des connaissances de toutes les données générées sur Internet. Il introduit un risque de discrimination. Le Big Data, c'est les 3V – volume, variété, vitesse (temps réel). Vérifier le résultat des algorithmes par des humains pour corriger. L'inverse est également possible, parfois souhaitable.

Sur la route, on met des ralentisseurs, Dominique Boullier suggère que la CNIL devienne le ralentisseur des big data. Nos données ne sont plus personnelles mais transactionnelles. Notion de donnée-action.

Pour Antoinette Rouvroy, l'humain n'est pas dans le temps réel, mais s'inscrit dans la durée, on vit / réagit dans la lumière du numérique, laissant dans l'ombre des pans entiers de la réalité, tout n'est pas numérisable. Nous ne sommes pas que des réseaux de données, nous sommes aussi des personnes vivantes. Avec le big data, on interprète le monde sur un mode animalier, cela dispense de l'interprétation humaine. Proposition de prendre du recul sur le numérique et sur le temps réel. Notion d'écologie informationnelle – enjeux environnementaux des data centers.

Emmanuel Kessous, il y a quelques années, on parlait de l'internet des objets, de M2M ; maintenant on parle de bigdata. (*Ca se discute NDLR*) En terme de big data, les notions de optin/optout montrent leurs limites, plutôt introduire le « privacy by design ». Utilisation marchande mais aussi citoyenne ou policière (*mais pas seulement santé, écologie...NDLR*)

Question d'une personne d'UFC/Que choisir restée sans réponse ? Du data mining au consumer mining – peut-on protéger des groupes de consommateurs vulnérables ?

Un petit reproche à cette table ronde est qu'elle a été à charge. La question introductive a été « *Quelle est la définition du big data et quels sont les risques ?* » Aucun des participants n'a mis en avant tous les côtés positifs du domaine à commencer dans le domaine de la santé (épidémiologie). Le Big data, ce n'est pas que du profiling, cela sauve aussi des vies humaines et améliore notre environnement.

La 3e table ronde avait pour thème : **La donnée au cœur des modèles d'affaires : demain, tous traders de données ?** avec Fabrice Rochelandet, professeur en sciences de la communication à l'Université Sorbonne Nouvelle Paris III, Caroline Lancelot-Miltgen, maître de conférences en Sciences de Gestion à l'Université d'Angers, Alain Bensoussan, avocat à la Cour d'appel de Paris et Daniel Kaplan, délégué général de la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING).

Pour Caroline Lancelot-Miltgen, au sujet des données personnelles, il faut redonner du pouvoir au consommateur plutôt qu'il le prenne lui-même (par le mensonge déclaratif). Être sur Facebook, c'est un choix de chacun, choix des avantages d'y être par rapport aux inconvénients de ne pas y être. Définition de la transparence pour les sociétés en matière de données personnelles – dire ce que je fais, faire ce que je dis. Équilibre à trouver entre besoin utilisateurs et besoin commercial.

Daniel Kaplan, FING, rappelle qu'en terme de donnees, on ne parle que de l'offre. Le droit de chacun d'entre nous en ce qui concerne ses donnees, c'est plus que « choisir son geolier ». Il nous faut passer du mode trader au mode interlocuteur. Le defi n'est pas la propriete des donnees, mais « qu'est ce que moi, je peux en faire ».

Alain Bensoussan, a ete le premier a parler des smart grids dans la creation de donnees personnelles. Derriere le big data il y a des gisements de donnees, valorisation anonyme. Il existe un deficit cote Informatiques et Libertes, heureusement que la CNIL existe. La reglementation est inefficace, nous serons tous traders et regulateurs, besoin d'un droit de propriete de nos donnees personnelles. Le contrat de licence Facebook demande a chacun d'entre nous de « ceder » nos droits a la propriete de nos donnees, donc ce droit existe. Tout est prive y compris sur la voie publique, sauf si je decide autrement.

Fabrice Rochelandet, fantasme / crainte autour des donnees de part leur invisibilite et de la meconnaissance de leur traitement. Une etude lie le niveau de taxation et de protection legale des donnees pour l'installation des entreprises du Net et la France n'est pas un lieu accueillant en ces termes.

Information de la salle – La propriete (http://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_de_propri%C3%A9t%C3%A9_en_France) se caracterise par l'usus, le fructus et l'abusus.

4eme et derniere table ronde « **demain, quelle regulation pour les donnees personnelles ?** » *Doit on defendre la vie privee ou les libertes ? Quel role pour les autorites de protection des donnees demain ? Repenser le droit du numerique : vers un droit a la dignite numerique ?* avec Philippe Lemoine, PDG de LaSer et president de la FING, Alain Rallet, directeur du laboratoire ADIS de l'Universite Paris Sud, Jean-Marc Manach, journaliste a Owni.fr et InternetActu.net et auteur du livre « *La vie privee, un probleme de vieux con ?* », Meryem Marzouki, chargee de recherche au CNRS, Paris VI et Jean Frayssinet, professeur emerite des universites a la Faculte de Droit de l'Universite Aix-Marseille.

Philippe Lemoine, rappelle que la loi informatique et liberte date de 1978 (plus de 40 ans) et que le monde a change. (La loi (<http://www.cnil.fr/index.php?id=301>) a ete modifiee / amende une douzaine de fois depuis. NDLR). La loi française s'est interessee a la notion de liberte et non de « privacy » / vie privee. Mener une bataille conceptuelle et ideologique, besoin de vraies autorites, propose de s'appuyer sur le monde de « libre » et cite Laurence Leyssig (http://fr.wikipedia.org/wiki/Lawrence_Lessig), propose de lier le socle juridique europeen, l'activisme americain et les mouvement d'emancipation au Moyen-Orient. Image du rond-point par rapport aux feux tricolores comme auto-regulation (si je puis dire NDLR)

Jean Frayssinet, professeur Universite Aix-Marseille, un des auteurs/rapporteurs de la loi Informatique et liberte, parle des notions d'identite humaine et integrite de la personne. La notion de vie privee le gene. Elle est differente suivant les pays (historique, culturelle, sociale).

Alain Rallet, parlant de l'expose de Jean Frayssinet, le trouve eclairant mais le plonge dans un « abime de perplexite ». La France/l'Europe a une bonne infrastructure telco et pourtant, peu de « success stories » dans l'Internet. La notion de vie privee et de liberte est differente en Chine ou aux US. Moins de « surmoi » sur ces sujets. »Aucune regulation en terme de vie privee est efficace. » Notion de guerre informationnelles, escarmouches de Facebook testant de nouvelles licences d'utilisation, Fiction de la lecture des CGV / CGU avant de cocher la case. L'autorisation d'etre geolocalise sur mobile telle que demandee par les acteurs du mobile ressemble a « Est ce que vous acceptez de manger du sucre dans la tarte au sucre ? » .

Pour Meryem Marzouki, CNRS et Paris, on est passe d'un controle au moment de la collecte des donnees a un controle au moment des usages de ces memes donnees. Cite l'organisation « Privacy International (<https://www.privacyinternational.org/>) », mentionne la biometrie envisagee car le corps « ne ment pas ».

Jean-Marc Manach (<http://jean-marc.manach.net/>), journaliste a Owni.fr et InternetActu.net cite le cas des employes d'Alten (<http://www.zdnet.fr/actualites/trois-salaries-d-alten-licencies-pour-avoir-critique-leurs-patrons-sur-facebook-39751826.htm>), licencies pour avoir critiques en prive leur societe Nous sommes tous des suspects sur Internet. « hacker la CNIL ». La loi c'est comme le code on peut la hacker. Son approche reveille l'assistance de la conference, parle de « La quadrature du net (<http://www.laquadrature.net/fr>) », rappelle avec raison la difference entre pirate et hacker et rappelle le cote positif de ces derniers.

Suite a cette journee, quelques reflexions personnelles liees au sujet de ce blog, les innovations de services apportees par les technologies sans contact.

- **Va-t-on vers le « tous geocalisés ? »**, une des questions de ce colloque. Souhaite t'on qu'Apple, Google ou Paypal sachent en permanence ou nous nous trouvons parce que nous l'avons permis en acceptant des CGU (conditions générales d'utilisation) non lues ? Une des réponses possibles est apportée par le NFC qui permet ce checkin volontaire (notion d'opt-in/opt-out), par un geste de la main tenant le mobile signifiant « oui, maintenant, je suis dans un musée ou dans un magasin et j'accepte de recevoir de l'information me concernant en relation avec le lieu où je me trouve et des informations me concernant que j'ai bien voulu laisser au « maître du lieu » ».
- **Il n'y avait que très peu de participants industriels**, que ce soit dans les tables rondes et dans l'auditoire. Les experts et l'audience étaient composés principalement de chercheurs, d'universitaires, de sociologues ou d'avocats. Il aurait été bien que les messages échangés pendant cette journée soient entendus par les industriels eux-mêmes (en plus des [CIL](http://www.cnil.fr/la-cnil/nos-relais/correspondants/pourquoi-designer-un-cil/) (<http://www.cnil.fr/la-cnil/nos-relais/correspondants/pourquoi-designer-un-cil/>)) comme il aurait également été enrichissant que ces mêmes industriels puissent évoquer leur point de vue sur la question, étant souvent mis en cause sans pouvoir répondre. C'est probablement le seul point d'amélioration d'une journée parfaitement réussie.
- **Ce colloque était clairement franco-français**, avec peu d'échanges sur la vie privée vue des autres pays, hors la mention d'une étude liant l'implantation des sociétés traitant des données personnelles et des lois sur le même sujet.
- **Les services sans contact de type RFID et NFC n'ont pas été abordés** contrairement aux réseaux sociaux, big data, cloud ou autres algorithmes. En tant que services de proximité personnalisés, ils ont pourtant un impact certain sur la vie privée particulièrement en terme d'identification. Le PIA, [Privacy Impact Assessment](http://ec.europa.eu/information_society/policy/rfid/pia/index_en.htm), (http://ec.europa.eu/information_society/policy/rfid/pia/index_en.htm) n'a jamais été cité par exemple.

Souhaitons que ces deux derniers sujets fassent partie d'un prochain cahier « *Innovation et Prospective* » de la CNIL et d'une autre conférence aussi passionnante que celle-ci. À suivre.

Pierre Metivier

Pour aller plus loin :

- L'étude [Vie privée 2020](http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/La_CNIL/publications/DEIP/CNIL-CAHIERS_IPn1.pdf) (http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/La_CNIL/publications/DEIP/CNIL-CAHIERS_IPn1.pdf) à télécharger
- Le [programme](http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/La_CNIL/publications/DEIP/Programme_Vie_Privee_2020.pdf) (http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/La_CNIL/publications/DEIP/Programme_Vie_Privee_2020.pdf) de la journée
- [Definition](http://ec.europa.eu/justice/policies/privacy/docs/wpdocs/2007/wp136_fr.pdf) (http://ec.europa.eu/justice/policies/privacy/docs/wpdocs/2007/wp136_fr.pdf) de la Commission Européenne sur le concept de données à caractère personnel.
- [Flurry](http://www.flurry.com) (<http://www.flurry.com>), une des sociétés les moins connues et les plus importantes du Big data, citée pendant la conférence

[About these ads](http://en.wordpress.com/about-these-ads/) (<http://en.wordpress.com/about-these-ads/>)



Privacy

Sponsored by TomTom

Cette entrée a été publiée le Lundi 3 décembre 2012 à 8:00 et est classée dans [Innovation](#), [Sans contact](#). Suivez toutes les réponses à cet article via le flux [RSS 2.0](#). Vous pouvez [poster un commentaire](#) ou [envoyer un retour](#) depuis votre site.

5 reponses a *Vie privée 2020, une passionnante conference CNIL sur les enjeux autour des données personnelles*

1. [*Vie privée 2020, une passionnante conference CNIL sur les enjeux autour des données personnelles | DROIT2012 | Scoop.it*](#) dit :
[decembre 3, 2012 a 8:33](#)

[...] A l'occasion de la sortie d'un tres beau cahier « Innovation et prospective » titre « Vie Privée a l'horizon 2020« , disponible sous fo... [...]

[Repondre](#)

2. [*Vie privée 2020, une passionnante conference CNIL sur les enjeux autour des données personnelles | PJExploration*](#) dit :
[decembre 3, 2012 a 1:57](#)
[...] Source: Sans Contact [...]

[Repondre](#)

3. [*Vie privée 2020, une passionnante conference CNIL sur les enjeux autour des données personnelles | Tendances Securite | Scoop.it*](#) dit :
[decembre 3, 2012 a 3:31](#)

[...] A l'occasion de la sortie d'un tres beau cahier « Innovation et prospective » titre « Vie Privée a l'horizon 2020« , disponible sous format PDF, la CNIL a reuni un grand nombre des experts ayant participe a ce document pour une journee passionnante sur le sujet de la vie privée, sujet interessant chacun d'entre nous, et en particulier les acteurs des services de proximite sans contact de type NFC ou RFID et plus globalement l'Internet des Objets. Ci-joint quelques notes, bribes, tweets et autres verbatim extraits du debat en complement du document de la CNIL. Apres l'introduction par la presidente de la CNIL, Isabelle Falque-Pierrotin, la premiere table ronde a aborde le sujet de « La revolution du web social : demain, tous des peuples ? » Les sujets « vie privée » sont nombreux sur cette thematique. « Paraitre, s'exposer, se retracter : le marketing de soi. Le privacy paradox : realite ou mythe ? Faut-il proteger les individus malgre eux ? Sait-on ou non maitriser sa « vie publique » ? Preserver sa part d'intime, de secret ? Les Autres (le « Big other ») forment-ils une nouvelle forme de surveillance ? La table ronde a reuni Dominique Cardon, sociologue au Laboratoire des usages SENSE d'Orange Labs, Antonio Casilli , sociologue et maitre de conferences en « Digital Humanities » a Telecom ParisTech, Olivier Iteanu, avocat a la Cour d'appel de Paris et Christine Balague, co-presidente du think tank Renaissance Numerique Pour Dominique Cardon, la regle est autonomie et liberte individuelle, chacun regle le curseur en public et prive. 85% des pages Facebook sont maintenant fermees (chiffre conteste par d'autres dans le debat). En 2004, il y a passage du blogueur lettre a l'expression de tous sur Internet. Nouvelle ethique contemporaine du consentement. Mode du montrer/cacher (ce qui fait bien sur tout de suite penser a Serge Gainsbourg, « Et je n'aurai plus qu'a mettre des verres fumes pour montrer tout ce que je veux cacher ». Pull marine – NDLR). Le point de faiblesse des enfants/ados sur Facebook, ils sont tres temps reel. (...) [...]

[Repondre](#)

4. [*Vie Privée 2020 : prospective sur le futur des données personnelles. Quid des données professionnelles ? | Gouvernance information numerique | Scoop.it*](#) dit :
[decembre 4, 2012 a 9:20](#)

[...] 4eme et derniere table ronde « demain, quelle regulation pour les données personnelles ? » Doit on defendre la vie privée ou les libertes ? Quel role pour les autorites de protection des données demain ? [...]

[Repondre](#)

5. [*Vie Privée 2020 : prospective sur le futur des données personnelles. Quid des données professionnelles ? | IT Times | Scoop.it*](#) dit :
[decembre 4, 2012 a 12:25](#)

[...] 4eme et derniere table ronde « demain, quelle regulation pour les données personnelles ? » Doit on defendre la vie privée ou les libertes ? Quel role pour les autorites de protection des données demain ? [...]

[Repondre](#)